

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE ROUVILLE

Séance ordinaire du 15 janvier 2014
Salle du Conseil, 500, rue Desjardins, Marieville

Présences à l'ouverture de la séance :

Mme Jocelyne Deswarte, mairesse de Saint-Mathias-sur-Richelieu, et MM. Guy Benjamin, maire de Saint-Césaire, Alain Brière, maire de Rougemont, Gilles Delorme, maire de Marieville, Claude Gauthier, conseiller et représentant de Richelieu, Michel Picotte, maire de Sainte-Angèle-de-Monnoir, et Jacques Viens, maire de Saint-Paul-d'Abbotsford.

Absent en début de séance : M. Yvan Pinsonneault, maire d'Ange-Gardien

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du préfet, M. Michel Picotte.

Est également présent à l'ouverture de la séance : M. Rosaire Marcil, secrétaire-trésorier et directeur général.

Résolution 14-01-9217

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Le préfet, M. Michel Picotte, procède à l'ouverture de la séance à 19 h et invite les conseillers régionaux à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

Sur proposition de Mme Jocelyne Deswarte, appuyée par M. Jacques Viens, il est **résolu** d'adopter l'ordre du jour proposé suivant :

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Procès-verbal de la séance du conseil du 11 décembre 2013, dépôt pour adoption
3. Période de questions no 1 réservée au public
4. Aménagement du territoire
5. Gestion des cours d'eau
6. Gestion des matières résiduelles
7. Sécurité incendie :
 - 7.1 Colloque sur la sécurité civile et incendie 2014 du ministère de la Sécurité publique
 - 7.2 Projet d'achat d'une tablette informatique et ses accessoires pour les interventions sur le terrain du coordonnateur en sécurité incendie
 - 7.3 Projet d'achat d'accessoires pour le véhicule du Bureau régional de prévention (Partie 3)
 - 7.4 Abonnement au réseau internet de Vidéotron pour le serveur incendie, nouvelle proposition
8. Demandes d'appui :
 - 8.1 Entente de partenariat fiscal et financier Québec-Municipalités, demande de la MRC de La Rivière du Nord
 - 8.2 Création par le gouvernement de la *Société du pôle logistique de Contrecoeur*, demande de la Ville de Contrecoeur
 - 8.3 Service postal canadien, demande du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
9. Demandes, invitations et offres diverses :
 - 9.1 Convocation aux audiences de la Commission des transports et de l'environnement sur le projet de loi n^o 37
 - 9.2 Rencontre d'information de la SÉMECS sur l'état d'avancement du projet de centre de traitement des matières organiques
 - 9.3 Discours inaugural du président de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), invitation de la CMM

- 9.4 Journée de réflexion et d'échanges sur les réalités périurbaines des Laurentides et de la Montérégie, invitation de Solidarité rurale du Québec
 - 9.5 20^e Conférence nationale de Solidarité rurale du Québec
 - 9.6 Demande d'un soutien financier à la 3^e édition du Colloque des Pactes ruraux de la Montérégie
 - 9.7 Atelier de travail de concertation et de mobilisation dans le cadre du Plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion social 2012-2015
 - 10. Gestion financière, administrative et corporative :
 - 10.1 Ratification et approbation des comptes et rapport sur les dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier
 - 10.2 Dépenses incompressibles 2014, autorisation préalable
 - 10.3 Dépenses 2014 relatives à la participation à certains congrès, colloques et réunions, autorisation préalable
 - 10.4 Changement de norme comptable sur les paiements de transfert, résolution à adopter
 - 10.5 Renouvellement pour 2014 de l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
 - 11. Période de questions no 2 réservée au public
 - 12. Autre sujet d'intérêt pour la MRC de Rouville
 - 12.1 Pacte rural 2007-2014, demande de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu
 - 12.2 Calendrier 2014 des réunions de travail du conseil
 - 13. Correspondances
 - 14. Levée de la séance
- Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

Résolution 14-01-9218

2. Procès-verbal de la séance du conseil du 11 décembre 2013, adoption

Sur proposition de M. Guy Benjamin, appuyée par Mme Jocelyne Deswarte, il est **résolu** d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil de la MRC de Rouville tenue le 11 décembre 2013, tel qu'il a été rédigé par le secrétaire-trésorier, et de dispenser ce dernier d'en faire lecture étant donné qu'une copie de ce procès-verbal a été transmise à tous les membres du conseil avant ce jour.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

3. Période de questions no 1 réservée au public

Un citoyen de Richelieu s'informe des règles applicables à la plantation d'arbres en milieu urbain, plus particulièrement sous les lignes électriques, en raison de la fréquence des pannes attribuables aux arbres.

4. Aménagement du territoire

Aucun sujet.

5. Gestion des cours d'eau

Aucun sujet.

6. Gestion des matières résiduelles

Aucun sujet.

7. Sécurité incendie :

Résolution 14-01-9219

7.1 Colloque sur la sécurité civile et incendie 2014

Après considération de l'invitation du ministère de la Sécurité publique au Colloque sur la sécurité civile et incendie, qui se tiendra du 17 au 19 février 2014 au Centre des congrès de Québec, il est proposé par Mme Jocelyne Deswarte, appuyé par M. Claude Gauthier et résolu d'autoriser la participation du coordonnateur en sécurité incendie, M. Étienne Chassé, à ce colloque ainsi qu'une dépense suffisante pour ses frais d'inscription et de déplacement.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 14-01-9220

7.2 Achat d'une tablette informatique et ses accessoires pour les interventions sur le terrain du coordonnateur en sécurité incendie

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition d'une tablette informatique et de ses accessoires

afin de permettre l'utilisation du module « poste véhiculaire » du logiciel de gestion incendie « Première Ligne » lors des recherches des causes et des circonstances d'incendie effectuées par le coordonnateur en sécurité incendie sur l'ensemble du territoire de la MRC de Rouville;

Considérant, après examen des propositions obtenues, que la soumission de Sébastien Halde Service Informatique, tout étant la plus basse, répond adéquatement aux besoins de la MRC;

En conséquence, il est proposé par M. Guy Benjamin, appuyé par Mme Jocelyne Deswarte et résolu d'accepter la soumission Sébastien Halde Service Informatique du 31 décembre 2013 pour la fourniture d'une tablette informatique et de ses accessoires au prix de 1 432,60 \$ incluant les taxes, d'autoriser une dépense pour le prix de ce contrat à même les crédits disponibles à l'activité *Transfert à l'état des activités d'investissement* de la Partie 1 du budget 2014 et d'autoriser le financement de cette dépense au montant net (après remboursement des taxes) de 1 292,24 \$ par un emprunt au Fonds de roulement de la MRC de Rouville, selon un terme de remboursement de cinq (5) ans.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 14-01-9221

7.3 Achat d'accessoires pour le véhicule du Bureau régional de prévention

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition d'équipements pour le véhicule du Bureau régional de prévention incendie, plus particulièrement d'un système de communication radio et d'équipements d'identification du véhicule, afin de rendre celui-ci sécuritaire et conforme aux normes dans le domaine de la sécurité incendie;

En conséquence, il est proposé par M. Guy Benjamin, appuyé par M. Alain Brière et résolu d'autoriser une dépense maximale de 2 478 \$ incluant les taxes pour le prix des équipements requis sur le véhicule utilisé par la technicienne en prévention incendie, aux fins de l'inspection des bâtiments à risque élevé et très élevé d'incendie sur le territoire des municipalités desservies par le Bureau régional de prévention incendie

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 3 du budget

Résolution 14-01-9222

7.4 Abonnement au réseau internet de Vidéotron pour le serveur incendie

Considérant que la résolution numéro 13-12-9196 du 11 décembre 2013 est à l'effet d'autoriser l'abonnement, pour une période de douze (12) mois, à un nouveau réseau internet de Vidéotron dédié au serveur en sécurité incendie au tarif de 168 \$ par mois incluant les taxes;

Considérant que Vidéotron, dans le cadre d'une promotion, propose à la MRC de Rouville un abonnement, d'une durée de trente-six (36) mois, à un réseau internet dédié au serveur en sécurité incendie au tarif de 145 \$ par mois incluant les taxes et ce, sans pénalité advenant le déménagement du service de sécurité incendie de la MRC dans de nouveaux locaux;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Viens, appuyé par M. Claude Gauthier et **résolu** de rescinder la résolution numéro 13-12-9196 adoptée le 11 décembre 2013, d'accepter la proposition de Vidéotron d'un abonnement, d'une durée de trente-six (36) mois, à un réseau internet dédié au serveur en sécurité incendie au tarif de 145 \$ par mois incluant les taxes et d'autoriser une dépense de 1 740 \$ pour le prix de contrat en 2014.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

M. Yvan Pinsonneault, maire d'Ange-Gardien, arrive à 19 h 15 et prend place à la table du conseil.

8. Demandes d'appui :

Résolution 14-01-9223

8.1 Entente de partenariat fiscal et financier Québec-Municipalités

Considérant que le conseil de la MRC de La-Rivière-du-Nord, par sa résolution numéro 8124-13 du 12 décembre 2013, demande au gouvernement du Québec, dans le cadre des négociations sur la nouvelle Entente de partenariat fiscal et financier Québec-Municipalités, de prévoir des mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités;

Considérant que le conseil de la MRC de Rouville partage cette requête et les motifs à l'appui de celle-ci formulés par la MRC de La-Rivière-du-Nord dans ce dossier;

En conséquence, il est proposé par M. Gilles Delorme, appuyé par M. Guy Benjamin et **résolu** d'appuyer la résolution numéro 8124-13 de la MRC de La-Rivière-du-Nord et la demande de cette dernière concernant la nouvelle Entente de partenariat fiscal et financier Québec-Municipalités.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 14-01-9224

8.2 Appui à la création d'un pôle logistique à Contrecoeur

Considérant que la MRC de Marguerite-D'Youville a entrepris des démarches visant le développement d'un pôle logistique de transport à proximité des futures installations du Port de Montréal à Contrecoeur;

Considérant que la mise en place de ce pôle aura un impact majeur sur l'ensemble de l'économie québécoise, plus particulièrement en favorisant le transit des produits manufacturiers québécois;

Considérant que les nombreuses études réalisées par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) ont identifié la Montérégie comme région propice à l'établissement de ce genre d'infrastructure de transport des marchandises;

Considérant que le plan stratégique de l'Administration portuaire de Montréal (APM) inclut le développement de son site de Contrecoeur à titre de centre de transit pour les conteneurs et qu'il est prévu, à terme, que celui-ci pourra recevoir plus de 3,5 millions de conteneurs EVP (20 pieds de longueur);

Considérant que ces nouvelles installations devront être en opération d'ici 2020 afin de maintenir la compétitivité du Port de Montréal face à ses principaux concurrents de la côte Est américaine (Savannah, New-York, Norfolk, Charleston) et de favoriser l'accès au marché du Midwest américain;

Considérant que ce projet de mise en place d'une infrastructure en logistique de transport du côté de Contrecoeur, dans la MRC de Marguerite-D'Youville, juxtaposant les installations du Port de Montréal, fait consensus au sein des populations des villes du territoire et des différents intervenants socioéconomiques de l'ensemble du territoire de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Montérégie Est, dont les neuf (9) MRC de la CRÉ (Marguerite-D'Youville, Pierre-De Saurel, Les Maskoutains, **Rouville**, La Vallée-du-Richelieu, Le Haut-Richelieu, Acton, Brome-Missisquoi et La Haute-Yamaska);

Considérant que ce type d'infrastructure aura un effet positif direct sur le transport des personnes entre la Montérégie et l'île de Montréal en décongestionnant les ponts et axes routiers reliant l'île de Montréal à la Rive-Sud, principalement dans un contexte où les infrastructures routières majeures à Montréal sont à refaire;

Considérant l'importance, pour l'ensemble des différents intervenants dans le secteur du transport des marchandises, du secteur manufacturier et de la population québécoise, de mettre en place une structure (société d'État) qui aurait comme mandat de réaliser et d'administrer un pôle logistique national selon les plus hauts standards de développement durable;

En conséquence, il est proposé par Mme Jocelyne Deswarte, appuyé par M. Alain Brière et **résolu** d'appuyer la demande de la MRC de Marguerite-D'Youville adressée au gouvernement du Québec à l'effet de procéder rapidement à l'annonce d'un projet de loi visant la création de la « *Société du pôle logistique de Contrecoeur* », laquelle société d'État aura pour mandat la mise en place et la gestion d'un pôle logistique à Contrecoeur situé à proximité des futures installations de l'Administration portuaire de Montréal;

il est également **résolu** de transmettre, pour information, copie de la présente résolution à M. Nicolas Marceau, ministre des Finances et de l'Économie, à Mme Éline Zakaib, ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique, à Mme Marie Malavoy, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre responsable de la région de la Montérégie, à M. Stéphane Bergeron, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la Région de l'Outaouais, à Mme Marie Bouillé, députée d'Iberville, à M. Bertrand St-Arnaud, député de Chambly et ministre de la Justice, à Mme Sylvie Vachon, présidente-directrice générale de l'Administration portuaire de Montréal, à la Ville de Contrecoeur, aux MRC de Marguerite-D'Youville, Pierre-De Saurel, des Maskoutains, La Vallée-du-Richelieu, Le Haut-Richelieu, Acton, Brome-Missisquoi et La Haute-Yamaska ainsi qu'aux municipalités de la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 14-01-9225

8.3 Service postal canadien

Sur proposition de Mme Jocelyne Deswarte, appuyée par M. Guy Benjamin, il est **résolu** d'appuyer la demande de soutien du Syndicat des travailleurs et des travailleuses des postes concernant « L'examen stratégique de Postes Canada ».

Le vote étant demandé, cette proposition est mise aux voix.

Pour : 3 voix, contre : 5 voix

Rejetée à la majorité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

9. Demandes, invitations et offres diverses :

Résolution 14-01-9226

9.1 Convocation aux audiences de la Commission des transports et de l'environnement sur le projet de loi n^o 37

Après considération de la convocation de la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée Nationale du Québec aux audiences publiques sur le projet de loi 37, *Loi interdisant certaines activités destinées à rechercher ou à exploiter du gaz naturel dans le schiste*, il est proposé par M. Jacques Viens, appuyé par M. Gilles Delorme et **résolu** d'autoriser la participation du préfet, M. Michel Picotte, et du coordonnateur à l'aménagement, M. Francis Provencher, à l'audience du 18 mars 2013 à l'hôtel du Parlement à Québec ainsi qu'une dépense suffisante pour leur déplacement;

il est également **résolu** que le mémoire de la MRC de Rouville devant être présenté à cette audience soit préalablement soumis au conseil pour approbation.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

9.2 Rencontre d'information de la SÉMECS sur l'état d'avancement du projet de centre de traitement des matières organiques

Il est porté à l'attention des membres du conseil l'invitation de la Société d'Économie Mixte de l'Est de la Couronne Sud (SÉMECS) à la rencontre d'information sur l'état d'avancement du projet de centre de traitement intégré des matières organiques par biométhanisation et compostage de la SÉMECS, qui se tiendra le 28 janvier 2014 à Varennes.

9.3 Discours inaugural du président de la Communauté métropolitaine de Montréal

Il est porté à l'attention des membres du conseil l'invitation de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) au discours inaugural du président de la CMM, M. Denis Coderre, qui sera prononcé le 23 janvier 2014 au Centre Mont-Royal à Montréal.

9.4 Journée de réflexion et d'échanges sur les réalités périurbaines des Laurentides et de la Montérégie

Le conseil prend connaissance de l'invitation de Solidarité rurale du Québec à une journée de réflexion et d'échanges sur les réalités périurbaines des Laurentides et de la Montérégie, qui se tiendra le 3 février 2014 à Montréal, sans toutefois déléguer de représentant de la MRC à cette journée.

Résolution 14-01-9227

9.5 20^e Conférence nationale de Solidarité rurale du Québec

Après considération de l'invitation à la 20^e Conférence nationale de Solidarité rurale du Québec, qui se tiendra du 26 au 28 mars 2014 à La Malbaie, il est proposé par Mme Jocelyne Deswarte, appuyé par M. Jacques Viens et **résolu** d'autoriser la participation du préfet, M. Michel Picotte, à cette conférence ainsi qu'une dépense suffisante pour ses frais d'inscription et de déplacement.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 14-01-9228

9.6 Demande d'un soutien financier à la 3^e édition du Colloque des Pactes ruraux de la Montérégie

Après considération de la demande d'un soutien financier à la 3^e édition du Colloque des Pactes ruraux de la Montérégie, devant se tenir le 5 juin 2014 à Venise-en-Québec, il est proposé par M. Claude Gauthier, appuyé par Mme Jocelyne Deswarte et **résolu** d'octroyer un montant de 2 000 \$ pour l'organisation de la 3^e édition du Colloque des Pactes ruraux de la Montérégie et d'autoriser, à cette fin, une dépense pour ce soutien financier provenant de l'enveloppe disponible au Pacte rural 2007-2014.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

9.7 Atelier de travail de concertation et de mobilisation dans le cadre du Plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale 2012-2015

Il est porté à l'attention des membres du conseil l'invitation à l'atelier de travail de concertation et de mobilisation organisé dans le cadre du Plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale 2012-2015, qui se tiendra le 23 janvier 2014 au CLSC du Richelieu, tout en soulignant l'importance d'une participation des élus municipaux à cet atelier.

10. Gestion financière et administrative :

Résolution 14-01-9229

10.1 Ratification et approbation des comptes et rapport sur les dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier

Sur proposition de M. Jacques Viens, appuyée par M. Yvan Pinsonneault, il est **résolu** que les comptes totalisant un montant de 426 597,81 \$ ainsi que les dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier totalisant un montant 3 559,44 \$, lesquels comptes et dépenses sont énumérés dans les deux listes remises aux membres du conseil aux fins de la présente séance, soient ratifiés et approuvés et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer ces comptes.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Parties 1, 2, 3, 4 et 5 du budget

Résolution 14-01-9230

10.2 Dépenses incompressibles 2014, autorisation préalable

Sur proposition de M. Yvan Pinsonneault, appuyée par M. Guy Benjamin, il est **résolu** d'affecter les crédits suffisants pour les dépenses énumérées ci-après et d'autoriser l'engagement de ces dépenses, à savoir :

- 1^o la rémunération des élus, conformément à la réglementation en vigueur, ainsi que la rémunération des employés pour l'année 2014, conformément à la *Politique de gestion du personnel* ou à toute résolution du conseil en cette matière;
- 2^o les contributions de l'employeur aux gouvernements fédéral et provincial, au régime de pension des élus et aux régimes d'assurance collective et de pension des employés;
- 3^o les honoraires et dépenses relatifs aux travaux d'évaluation, aux travaux d'amélioration des cours d'eau, au service d'enlèvement, de transport et d'élimination des déchets domestiques, au service de collecte sélective des matières recyclables, au service de collecte des résidus verts, au service de récupération des RDD, au service de récupération des TIC et au service de vidange, transport et traitement des boues de fosses septiques, selon les tarifs prévus aux contrats et ententes en vigueur relatifs à ces travaux et services;
- 4^o les coûts d'entretien et de location du copieur et du compteur postal;
- 5^o les factures d'électricité et de la centrale de surveillance pour le centre administratif de la MRC et la halte de la piste cyclable à Saint-Césaire;
- 6^o les frais de poste, d'appels interurbains, du service téléphonique incluant la téléphonie cellulaire et d'abonnement au réseau internet;
- 7^o les débours aux bénéficiaires des différents programmes d'amélioration de l'habitat visés par l'Entente entre la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Municipalité régionale de comté de Rouville;
- 8^o les honoraires pour l'administration des programmes d'amélioration de l'habitat de la SHQ à verser à la MRC Le Haut-Richelieu, conformément à l'entente intervenue avec cette dernière en cette matière;
- 9^o les débours aux organismes dont les projets ont été acceptés par le conseil dans le cadre du Pacte rural, conformément aux ententes signées avec ces organismes;

il est également **résolu** que le secrétaire-trésorier soit autorisé à effectuer les déboursés nécessaires concernant les dépenses énumérées à l'alinéa précédent sans qu'une approbation préalable du conseil de la MRC ne soit requise, en autant que les dépenses prévues aux paragraphes 2^o à 9^o soient présentées pour ratification et approbation à la séance subséquente du conseil.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 14-01-9231

10.3 Dépenses 2014 relatives à la participation à certains congrès, colloques et réunions, autorisation préalable

Sur proposition de M. Jacques Viens, appuyée par M. Gilles Delorme, il est **résolu** :

- 1^o que les personnes occupant les fonctions ou postes suivants au sein de la MRC de Rouville soient autorisées à assister aux congrès, colloques et réunions identifiés ci-après :
 - a) le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant aux congrès, assemblées et réunions de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) ainsi qu'aux réunions de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Montérégie Est, de la Table de concertation des préfets de la Montérégie, de la Table des Préfets et Élus de la Couronne Sud et de Solidarité rurale du Québec;
 - b) le préfet et tout autre membre du conseil, qui est dûment nommé pour représenter la MRC de Rouville au conseil d'administration de la Société d'Économie Mixte de l'Est de la Couronne Sud (SÉMECS), aux réunions de ce conseil d'administration et des comités de travail de la SÉMECS;
 - c) les délégués ou, en leur absence, leurs substituts aux séances des bureaux des délégués;

- d) les membres du conseil, qui sont dûment nommés pour représenter la MRC de Rouville au sein des organismes mentionnés ci-après, aux réunions de l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska), du Comité de Concertation et de Valorisation du Bassin de la rivière Richelieu (COVABAR) et du Comité de conservation des sols de Rouville;
- e) les membres du conseil, qui sont dûment nommés pour former un comité ad hoc de la MRC, aux réunions de tels comités;
- f) le secrétaire-trésorier et directeur général ainsi que le coordonnateur à l'aménagement aux congrès, colloques et réunions des associations dont ils sont membres en raison de leurs fonctions à la MRC, soit l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) et l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour le secrétaire-trésorier et directeur général et l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) pour le coordonnateur à l'aménagement;
- g) le coordonnateur à la gestion des matières résiduelles aux colloques, formations et réunions de l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles (AOMGMR) et de Réseau Environnement ainsi qu'aux réunions des comités de travail de la SÉMECS;
- h) la coordonnatrice à la gestion des cours d'eau aux colloques, formations et réunions de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ);
- i) le coordonnateur en sécurité incendie aux colloques de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) et de l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec (ATPIQ);
- j) le secrétaire-trésorier et directeur général aux congrès et assemblées des MRC de la FQM, aux réunions de la Table de concertation des préfets de la Montérégie et de la Table des Préfets et Élus de la Couronne Sud, aux réunions de travail des directeurs généraux des MRC de la Couronne Sud ainsi qu'aux réunions des comités de travail de la SÉMECS;

2° que toute participation des employés de la MRC à toutes autres réunions, journées d'étude ou de formation, advenant l'impossibilité d'une autorisation préalable du conseil de la MRC, soit autorisée par le secrétaire-trésorier et directeur général, conformément au *Règlement numéro 242-07 déléguant au secrétaire-trésorier le pouvoir d'autoriser des dépenses* et après avoir pris avis auprès du préfet;

il est également **résolu** d'affecter les crédits suffisants pour le remboursement, conformément à la réglementation en vigueur, des dépenses encourues dans le cadre d'une participation à l'un ou l'autre des événements énumérés aux paragraphes 1° et 2° et d'autoriser l'engagement de ces dépenses, le tout en autant que celles-ci soient présentées pour ratification et approbation à la séance subséquente du conseil de la MRC.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Parties 1, 2, 3, 4 et 5 du budget

Résolution 14-01-9232

10.4 Changement de norme comptable sur les paiements de transferts

Considérant que les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2013 de la MRC de Rouville pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transferts entrée en vigueur en 2013 sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal;

En conséquence, il est proposé par M Yvan Pinsonneault, appuyé par M. Jacques Viens et **résolu** d'autoriser le secrétaire-trésorier à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations au poste *Montant à pourvoir dans le futur* nécessaires pour palier ce déséquilibre, et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Parties 1, 2, 3, 4 et 5 du budget

Résolution 14-01-9233

10.5 Renouvellement pour 2014 de l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec

Après considération de l'offre de renouvellement de l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), il est proposé par M. Claude Gauthier, appuyé par M. Guy Benjamin et **résolu** de renouveler l'adhésion du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rosaire Marcell, à l'ADMQ pour l'année 2014 et d'autoriser une dépense de 467,95 \$ incluant les taxes pour la cotisation annuelle à cette association.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

11. Période de questions no 2 réservée au public

Une citoyenne de Saint-Mathias-sur-Richelieu s'informe si les préoccupations des municipalités seront prises en considération dans le mémoire devant être présenté par la MRC aux audiences le projet de loi 37, plus particulièrement en ce qui a trait à la protection des sources d'alimentation en eau potable.

12. Autre sujet d'intérêt pour la MRC de Rouville :

Résolution 14-01-9234

12.1 Pacte rural 2007-2014, demande de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu

Considérant que la résolution numéro 13-08-9094 du 7 août 2013 est à l'effet d'autoriser les municipalités dont l'enveloppe locale n'est pas engagée à déposer leur projet directement au conseil de la MRC de Rouville, sans analyse préliminaire du Comité consultatif sur la ruralité prévu dans la procédure habituelle, en autant que la municipalité travaille de pair avec le conseiller en développement rural avant de déposer son projet et que ce dernier effectue une analyse du projet et dépose ses recommandations au conseil de la MRC pour la décision finale;

Considérant qu'un montant minimal de 50 000 \$ est réservé et disponible dans l'enveloppe du Pacte rural 2007-2014 pour la réalisation de projets d'intérêt local sur le territoire de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu, sans exclure la possibilité de l'octroi d'un montant additionnel pour de tels projets;

Considérant que la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu a déposé, dans le cadre du Pacte rural 2007-2014, une demande d'aide financière de l'ordre de 100 000 \$ pour un projet intitulé « Acquisition d'un immeuble communautaire »;

Considérant que les commentaires du conseiller en développement rural du CLD au Cœur de la Montérégie sont à l'effet que la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu a travaillé de pair avec ce dernier, que ce projet est d'intérêt local et qu'il répond entièrement aux critères du Pacte rural 2007-2014;

En conséquence, il est proposé par M. Gilles Delorme, appuyé par M. Claude Gauthier et **résolu** d'accepter le projet intitulé « Acquisition d'un immeuble communautaire » de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu et d'accorder pour ce projet, à partir de l'enveloppe budgétaire consentie par le gouvernement du Québec pour la mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014, une subvention de 100 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 14-01-9235

Modification du calendrier 2014 des réunions de travail du conseil

Sur proposition de M. Jacques Viens, appuyée par M. Alain Brière, il est **résolu** de modifier le calendrier des réunions de travail du conseil, adopté par la résolution numéro 13-12-9213 du 11 décembre 2013, afin de reporter au 28 mai 2014 la réunion initialement prévue le 21 mai dans ce calendrier.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget)

13. Correspondances

Les correspondances énumérées dans la liste transmise aux maires aux fins de la présente séance ne font l'objet d'aucune délibération.

Résolution 14-01-9236

14. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Jocelyne Deswarte, appuyé par M. Guy Benjamin et **résolu** de lever la séance à 20 h 25.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

le préfet

le secrétaire-trésorier

Certificat de crédits

Je soussigné, Rosaire Marcil, secrétaire-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles au budget 2014 pour les dépenses décrites dans les résolutions numéros 14-01-9219, 14-01-9220, 14-01-9221, 14-01-9222, 14-01-9226, 14-01-9227, 14-01-9228, 14-01-9229, 14-01-9230, 14-01-9231, 14-01-9233 et 14-01-9234 de la présente séance du conseil de la MRC de Rouville.

le secrétaire-trésorier